



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-047

Nombre de conseillers  
en exercice 19

Présents 11

Votants 17

L'an deux mille vingt deux,

le vingt quatre du mois d'octobre

le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent-  
sur-Saône, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques  
DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjointes ; Mmes CAO-BROWN, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, et MM. CHAREYRE (absent pour ce vote - parti à 19h20 en donnant pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale), MACQUET (arrivé à 19h20 – présent pour ce vote), Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe ; Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Hakima MELLAC, Adjointe ; Madame Myriam CAICEDO.

Absent : Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal.

\*\*\*\*\*

OBJET :

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFICATION SOCIALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modèles de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

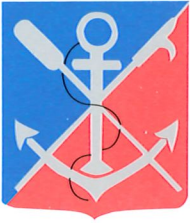
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la mise en place d'une tarification sociale pour la cantine de Saint-Laurent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention pluriannuelle avec l'État et/ou ses représentants.

DÉCIDE de fixer le barème de tarifs à trois tranches de quotient familial ainsi :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Quotient familial CAF ou MSA sur justificatif daté du mois de septembre de l'année scolaire concernée	Coût de repas unitaire pour les familles	Aide de l'État
Inférieur ou égal à 1.000 €	1,00 €	3 €
De 1.001 € à 1.250 €	4,00 €	0 €
Supérieur à 1.250 €	4,20 €	0 €

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

Reçu en Préfecture le

24 NOV. 2022

Certifié exécutoire

24 NOV. 2022

Publié ou notifié le

24 NOV. 2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 25 octobre 2022

Pour copie conforme, en mairie le 17 novembre 2022

Le Maire  
Jacques DOUSSOT



Le Maire,  
Jacques DOUSSOT

